



# Comité technique local

## 25 juin 2012

### Déclaration liminaire des élus CGT

Au terme de 5 années de mise en place de réformes régressives menées sous l'égide de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et dont la fusion Impôts-Trésor se voulait emblématique, la Direction Générale des Finances Publiques en ressort considérablement affaiblie.

C'est vrai du point de vue :

- de l'exercice de ses missions,
- des moyens en emplois pour les accomplir pleinement
- des conditions de vie au travail des agents.

Le nouveau gouvernement affiche une volonté d'arrêter la RGPP et de lancer un nouveau projet de re-fondation et de modernisation de l'action publique. Les élections législatives qui viennent de se dérouler lui ont donné une majorité parlementaire qui lui en donne les moyens politiques.

Pour la CGT Finances publiques, cette perspective doit clairement prendre appui sur les revendications que les personnels portent depuis des années. Cela nécessite d'ouvrir de véritables négociations, à tous les niveaux, sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

En priorité, les annonces récentes de poursuite, voire d'accélération, de la politique du non-remplacement de deux agents sur trois partant à la retraite ne sont pas admissibles au regard des promesses de campagne et doivent être démenties par le gouvernement. Les agents des finances n'en peuvent plus d'être la principale variable d'ajustement des comptes publics mis à mal par des années de politiques anti-sociales.

Dans cette période, nous ne saurions accepter que le directeur général des Finances publiques continue à ignorer la nouvelle situation créée et poursuive la mise en œuvre des « réformes » régressives et des restructurations des services selon les logiques antérieures qui ont été rejetées démocratiquement par les citoyens de notre pays.

Ceci légitime les exigences que nous portons d'arrêt immédiat de ces « réformes » et de toute restructuration, d'un bilan contradictoire réel de la fusion Impôts-Trésor et de mesures immédiates à prendre.

Celles-ci concernent :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et comblement des postes vacants,
- l'arrêt des licenciements et un plan de titularisation des personnels non titulaires,
- la revalorisation du point d'indice,
- la suppression du jour de carence,
- l'accès automatique au 8ème échelon de la catégorie C,
- l'abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève,
- l'abandon de la Prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation,
- l'abandon du projet de corps interministériel des informaticiens.

Pour notre département, au-delà des revendications générales, il s'agit également de donner satisfaction aux revendications portées par les agents, par exemple aux pensions, mais aussi de donner, à tous les postes et services, les moyens de fonctionner, moyens humains et budgétaires.

Il s'agit également d'entendre les appels à l'aide lancés par de nombreux agents en souffrance face à une charge de travail exponentielle et des relations hiérarchiques de plus en plus dégradées.

Dans l'immédiat, il faut tout mettre en œuvre pour que le mouvement complémentaire de septembre 2012 des agents B et C filière gestion publique et les suites du mouvement en filière fiscale permettent de combler

l'ensemble des vacances d'emplois, tout en répondant aux aspirations légitimes de nos collègues à bénéficier d'une mutation, notamment les prioritaires de catégorie B.

Dans ce comité, nous devons aborder la question du Document unique d'évaluation des risques professionnels. La CGT prendra pleinement sa part dans le débat, afin que le programme annuel de prévention contribue réellement à l'amélioration des conditions de vie au travail des agents, puisque telle est son ambition. Cependant, bien que la direction refuse d'y inclure cet aspect, nous tenons à faire le lien avec l'emploi. Oui, la CGT se réjouit de voir engager des actions pour les conditions de travail et des progrès dont certaines sont porteuses ! Mais il est évident pour nous, comme pour tous les agents du département, que l'amélioration durable des conditions de vie au travail passe avant tout par des effectifs en nombre suffisant pour faire face à l'ensemble des missions, dans le respect des droits et garanties de chacun. Par ailleurs, nous vous ferons part de nos remarques et inquiétudes relatives à certains risques qui, pour nous, ne sont pas suffisamment pris en charge dans le programme de prévention et en pratique.

Enfin, comme à l'occasion des CAP, nous vous rappelons la lettre que le secrétaire général du syndicat national CGT finances publiques a adressée le 7 juin au directeur général, pour lui demander l'arrêt des prélèvements des jours de carence en cas de congés de maladie. Dans l'attente de la réponse de M. PARINI, mais surtout de celle de la ministre de la fonction publique, à qui l'UGFF-CGT a demandé la suppression de cette mesure anti-fonctionnaires, il est urgent de prononcer un moratoire aux prélèvements restant à effectuer.